



# WABOZ SIPI

## Bulletin de nouvelles Les Amis de la Lièvre

---

### Message du Président

Bonjour chers membres,

Nous sommes désolés d'avoir été sans nouvelles depuis un an dus à des contretemps hors de notre contrôle. Vous remarquerez que ce bulletin, beaucoup plus volumineux qu'à l'habitude, contient des articles très pertinents. Je tiens à remercier les administrateurs qui les ont rédigés.

Ce printemps, nous devrions commencer les négociations à l'amiable en ce qui a trait au recours collectif. En 2012, les membres ont une nouvelle préoccupation, soit celle de la navigation. On retrouve sur le plan d'eau des bateaux beaucoup plus gros, créant de grosses vagues, provoquant ainsi de l'érosion. De plus, on nous informe d'un manque de respect envers les autres utilisateurs de la rivière. Votre conseil d'administration travaillera donc à rédiger, publier et diffuser un code d'éthique afin de sensibiliser tous les utilisateurs à exercer un comportement et un partage plus respectueux des activités sur le réservoir.

Passez un bel été dans le respect de vos voisins et de tous les utilisateurs de la rivière.



Gino DiPalma

---

### Les derniers développements concernant le recours collectif par Benoit Marion, Avocat

Depuis l'autorisation d'exercer le recours collectif, plusieurs actes de procédure ont été produits au dossier de la Cour incluant les rapports d'expertise de notre arpenteur-géomètre et de notre ingénieur hydraulicien. Les expertises du Procureur général du Québec restent à produire.

Lors de la dernière conférence téléphonique de gestion, le juge désigné pour entendre toute la procédure relative au recours collectif a suggéré aux procureurs des parties de mettre à profit le temps d'attente des expertises du Procureur général du Québec en tenant une conférence de règlement à l'amiable (CRA). Cette CRA serait présidée par un autre juge qui ferait tout en son pouvoir pour régler cette cause à l'amiable. En cas d'échec de la CRA, le dépôt des expertises ne serait pas pour autant retardé.

En recours collectif, les CRA sont de plus en plus appréciées des procureurs et de leurs clients. Les CRA permettent en effet de rechercher une solution plus souple que dans le cadre d'un jugement.

À l'heure actuelle, les procureurs de l'Association étudient la suggestion du juge et les pistes de solutions qui seraient justes et raisonnables pour les membres du groupe.

## Renouvellement d'adhésion et nouvelle cotisation *par Danielle Richard*

Nous avons été tard à vous faire parvenir votre renouvellement d'adhésion en 2011. Vous recevez cet avis habituellement à la fin-mai ou début-juin. Cette année, nous vous l'avons fait parvenir plutôt en décembre 2011 pour des raisons hors de notre contrôle.

Nous voilà déjà rendu presque à la fin de la période du renouvellement d'adhésion pour l'année 2011-2012 et nous remarquons encore quelques retardataires. Pour les membres concernés, une note accompagnera ce bulletin afin de vous aviser de votre retard. N'oubliez surtout pas que la période d'adhésion est du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de chaque année. Ordinairement la nouvelle période débute en juin. Cependant, cette année, pour éviter toute confusion, nous solliciterons le prochain renouvellement en septembre. Il est donc important de remettre votre cotisation le plus tôt possible pour ne pas vous retrouver à payer deux cotisations en même temps.

Vous avez sans doute remarqué certains changements :

1. l'augmentation du coût de la carte de membre;
2. l'augmentation du nombre de membres votants par résidence.

Ainsi, afin de remédier aux coûts d'exploitation, il a été résolu par le conseil d'administration (CA), en date du 19 décembre 2010 que la carte de membre pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mai de chaque année passe de 25\$ à 30\$. Il a été également résolu, qu'un deuxième occupant d'une même résidence puisse avoir un droit de vote. Cela nous a permis d'accepter le conjoint élu de l'un de nos administrateurs déjà en poste au CA depuis l'assemblée annuelle de 2010.

Ces changements sont principalement dus à la diminution du nombre de membres et au manque de bénévoles. Malgré un potentiel de 2000 propriétaires riverains, nous sommes à peine quelques 200 membres à consentir de renouveler leur adhésion. Comme je l'ai déjà écrit dans un précédent bulletin, ce phénomène n'est pas unique à notre Association car les motivations de bien d'autres affiliations ne sont pas toujours à l'apogée de leurs actions. Elles oscillent selon les événements et elles sont encore plus prononcées si elles touchent la sensibilité des gens; mais malheureusement, elles sont ainsi plus présentes lors des tristes événements. Je me refuse de vous exposer des sombres exemples d'activités vécues ou potentielles autour de notre Rivière pour toucher un brin de sensibilité auprès des résidents riverains de La Lièvre. Mais comment faire pour **susciter et créer un sentiment d'appartenance et unir nos forces ?**

VOUS, qui êtes propriétaire riverain de La Lièvre, je suis convaincue que vous êtes fiers de votre entourage et des plaisirs que vous procurent les activités nautiques. Cependant, c'est en se regroupant que nous pouvons tous ensemble :

1. promouvoir le bien commun des riverains;
2. défendre les intérêts pouvant nuire à la stabilité de l'environnement de notre milieu;
3. obtenir plus d'impact auprès des décideurs;
4. gagner des batailles.

Depuis 1976, l'Association des Résidents Riverains de la Lièvre a mené plusieurs réalisations. L'abolition de la drave, le nettoyage des berges, la reconnaissance d'un recours collectif ainsi que de nombreuses recherches aux Archives publiques et du lobbying auprès des différentes instances ne sont que quelques exemples. Beaucoup d'heures de bénévolat ont été déployées pour ces activités et nous voulons toujours continuer à travailler pour les intérêts de nos riverains. Cependant, il nous serait beaucoup plus motivant si notre Association était représentée par beaucoup plus d'adhérents.

Aujourd'hui, en plus de vous réitérer votre adhésion à l'Association des Résidents riverains de la Lièvre, **nous vous serions reconnaissants de solliciter un autre membre auprès de votre entourage.** Vous trouverez, ci-joint, un formulaire de demande d'adhésion.

## **Du 3 pour 1. Saviez-vous que...**

### **...il y a trois écosystèmes sur le Réservoir du Poisson Blanc.** *par Réjean Lasnier*

Je suis depuis peu dans l'exécutif de l'Association. Il y a 30 ans, j'ai découvert l'existence de ce merveilleux plan d'eau, qu'est le Poisson Blanc. Le coup de foudre fut instantané et j'y ai acheté ma résidence secondaire. Je me rappelle d'avoir lu certains articles ou écouté certaines émissions télévisées mentionnant l'existence de trois écosystèmes. En fait, il y en a six écosystèmes. C'est assez exceptionnel de retrouver six écosystèmes sur à peine plus de 35 kilomètres d'un même plan d'eau. Permettez-moi d'essayer de vulgariser une explication non scientifique, en mes propres mots et selon mon expérience de pêcheur, sur trois de ces écosystèmes.

En direction sud, le premier écosystème comprend le Lac des Sables et la partie de la rivière du Lièvre, avant l'entrée du Lac des Sables. Comme échancrures importantes, il y a le Lac à Foin et le Lac Champion. Toujours en direction sud, finalement il y a la rivière jusqu'au barrage des Cèdres. Contrairement aux autres écosystèmes on n'y trouve que trois minuscules îles peu élevées sur l'ensemble de l'étendue. Il est caractérisé par de l'eau courante, beaucoup de sable, une profondeur moyenne en milieu de parcours (vers le sud) de 40 à 60 pieds et principalement, peuplé de dorés. Les achigans y sont peu nombreux et les truites complètement absentes.

Le deuxième écosystème part du pont du Poisson Blanc et comprend le Lac Grand Poisson Blanc et de nombreuses petites et moyennes îles de roches plus ou moins élevées avec de beaux pins blancs et rouges. Comme échancrures importantes il y a le Petit Poisson Blanc et le Lac Doré. Il se termine par un chenal unique entre de hauts rochers de plus de 100 pieds de chaque côté. Il est caractérisé par de l'eau plus claire et plus profonde, soit d'environ 60 à 120 pieds en milieu de parcours (vers le sud). Le poisson prédominant est l'achigan à petite bouche qui aime les îles de roches. Les dorés y sont aussi nombreux, mais moins qu'au Lac des Sables et que sur la rivière. Dans les endroits les plus profonds, les truites y sont apparues en plus grand nombre, dans les dix dernières années. La fin de la drave, en 1993, en amont, pourrait-elle en être une cause?

Finalement, le troisième écosystème comprend le chenal, la grande et petite barre de sable et de nombreuses îles, beaucoup plus grosses et plus élevées que dans le deuxième écosystème. L'île Mystérieuse et l'île Verte sont de beaux exemples. Comme importantes échancrures, il comprend le Lac Brochet, la Baie Gatineau, la Baie à Vase et la Baie Amélia. Il se termine au sud en face de la colonie de vacances pour jeunes, connu sous *Air Eau Bois*. Il est caractérisé par de l'eau encore plus claire et plus profonde, soit d'environ 100 à 160 pieds en milieu de parcours. Le poisson prédominant y est l'achigan à petite bouche, suivi de très près par la truite de lac (truite grise). Cependant, c'est cette dernière qui y est le plus convoitée par les pêcheurs. Il y a aussi des corégones, un poisson à chair blanche, très délectable et très rare au Québec. D'ailleurs, le Lac Poisson Blanc y doit son nom. Avis aux amateurs de pêche, ce poisson est très difficile à attraper et presque inexistant dans les deux premiers écosystèmes. Ils n'ont rien à voir avec les mulets-carpes ou poissons semblables que l'on attrape régulièrement dans le deuxième écosystème.

Dans le prochain bulletin je vous parlerai des trois autres écosystèmes.

## Compte rendu de l'assemblée extraordinaire des membres 2011

par Nicole Legault

L'assemblée extraordinaire a eu lieu à 19 h 00 le 19 décembre 2011 à la salle des Chevaliers de Colomb au 64, rue Principale à Notre-Dame-du-Laus. Le but de cette assemblée était d'adopter une modification à l'article 41 du Règlement numéro 1 – Règlements généraux de la Corporation.

Pour éviter des conflits d'intérêts, le conseil d'administration a recommandé et les membres ont adopté une modification à l'article 41 sous le titre VÉRIFICATION (voir le nouveau texte ci-dessous en italique) :

«Les livres et états financiers de la corporation sont vérifiés chaque année, aussitôt que possible après l'expiration de chaque exercice financier, par trois vérificateurs nommés à cette fin lors de chaque assemblée générale annuelle des membres. *Ces trois vérificateurs ne doivent pas faire partie du conseil d'administration pour être éligibles, ni en avoir été membre si la vérification devait porter sur la durée, complète ou partielle de leur propre mandat. Ils ne doivent pas non plus être de la famille immédiate (conjoint, enfant, père ou mère) de l'un des membres du conseil d'administration si l'exercice de vérification auquel ils doivent s'adonner, porte sur le terme d'un mandat (complet ou partiel) de l'un de ces membres du conseil d'administration.*»

## Compte rendu de l'assemblée annuelle des membres 2011

par Nicole Legault

L'assemblée annuelle des membres a eu lieu immédiatement après l'assemblée extraordinaire, au même endroit. Au total, 13 membres actifs en règle étaient présents.

Les membres ont adopté les états financiers 2010-2011 de l'Association et l'État des revenus et dépenses du recours collectif 2010-2011 dont une copie sommaire se trouve dans le présent bulletin. Monsieur DiPalma a présenté le rapport des activités de 2010-2011, ainsi que les activités prévues pour 2011-2012.

Ensuite il y a eu l'élection des administrateurs pour pourvoir à 5 postes de fins de mandats de 2 ans, ainsi qu'à 3 postes d'un mandat d'un an, ayant reçu trois démissions avant la fin du mandat d'administrateurs. Votre conseil d'administration pour l'année 2011-2012 est le suivant :

Gino DiPalma, président  
Réjean Lasnier, vice-président, Nord  
Pierre Valois, vice-président, Sud  
Nicole Legault, secrétaire-trésorière  
Gérald Boucher, administrateur  
Jacques Carpentier, administrateur  
Joëlle Joly, administratrice  
Marc-André Legris, administrateur  
Danielle Richard, administratrice

Le conseil d'administration est chargé de pourvoir à un poste demeuré vacant. Si vous êtes intéressé à faire partie d'un groupe dynamique, n'hésitez pas à communiquer avec le président au 819 775-8105 ou la secrétaire-trésorière au 819 767-3111 ou par courriel à [lesamisdelalievre@live.ca](mailto:lesamisdelalievre@live.ca)

## Le Cobali

Le conseil d'administration a désigné monsieur Réjean Lasnier pour remplacer monsieur Gino DiPalma à titre de représentant de l'Association auprès du Cobali (Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre) pour le collège électoral *Associations de riverains et protection de lacs et cours d'eau* du secteur communautaire et institutionnel.

Le Cobali a terminé l'étape du portrait de la zone de gestion du bassin versant et envisage commencer le diagnostic qui étudie les problèmes reliés à la ressource eau, aux écosystèmes et aux usages associés. De plus, une consultation publique était prévue en hiver 2012. Veuillez consulter leur site à [www.cobali.org](http://www.cobali.org) pour plus d'information.

**ASSOCIATION DES RÉSIDANTS RIVERAINS  
DE LA LIÈVRE INC.**

C.P. 315  
Notre-Dame-du-Laus (Québec) J0X 2M0

**BILAN**

Au 30 juin 2011

	--2011--	--2010--
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Petite caisse - Corporation	68.00	24.46
Compte Caisse – Part qualification	5.00	5.00
Compte à recevoir – Dépenses recours collectif		
Liquidités - Corporation	2 374.81	1 720.83
Petite caisse – Recours collectif	3.35	
Liquidités – Recours collectif	<u>6 394.08</u>	
Liquidités – Total Recours collectif	<u>6 397.43</u>	<u>6 908.39</u>
<b><u>Total actif à court terme</u></b>	<u>8 297.72</u>	<u>8 297.72</u>
 <b><u>TOTAL DE L'ACTIF</u></b>	 <b><u>\$ 8 813.24</u></b>	 <b><u>\$ 9 496.99</u></b>
 <b>PASSIF</b>		
<u>Passif à court terme</u>		
Comptes à payer	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<b><u>Total passif à court terme</u></b>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
 <u>Passif à long terme</u>		
Prêt	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<b><u>Total passif à long terme</u></b>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
 <b><u>TOTAL PASSIF</u></b>	 <b><u>0.00</u></b>	 <b><u>0.00</u></b>
 <b><u>AVOIR DE LA CORPORATION</u></b>		
Bénéfices non répartis-exercice précédent	8 297.72	9 496.99
Bénéfice net	<u>515.52</u>	<u>-1 199.27</u>
<b><u>TOTAL AVOIR DE LA CORPORATION</u></b>	<b><u>8 813.24</u></b>	<b><u>8 297.72</u></b>
 <b><u>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR</u></b>	 <b><u>\$ 8 813.24</u></b>	 <b><u>\$ 8 297.72</u></b>

(Extrait du rapport présenté à l'assemblée annuelle le 19 décembre 2011)

**ASSOCIATION DES RÉSIDANTS RIVERAINS  
DE LA LIÈVRE INC.**

C.P. 315  
Notre-Dame-du-Laus (Québec) J0X 2M0

**ÉTATS DES RÉSULTATS**  
Du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

	--2011--	--2010--
<b>REVENUS</b>		
Activités – Vente de T-Shirt	288.00	42.00
Dons	1.00	
Cartes de membre	1 825.00	1 575.00
Contribution – Recours collectif		
<b><u>TOTAL DES REVENUS</u></b>	<b><u>2 114.00</u></b>	<b><u>1 875.00</u></b>
 <b><u>DÉPENSES</u></b>		
Permis d'exploitation	64.00	32.00
Publicité et promotions		250.75
Location de salle	45.00	
Location de case postale	137.71	129.81
Achat de T-Shirt avec logo	321.69	
Frais postaux	58.33	150.83
Cotisation annuelle		140.00
Assurance	453.94	446.31
Intérêts et frais bancaires	115.47	90.44
Fournitures de bureau	7.10	325.99
Logiciels		451.50
Recours collectif	<sup>1</sup> 150.00	360.96
Frais de déplacement		250.64
Site Internet	<u>245.24</u>	<u>198.04</u>
<b><u>TOTAL DES DÉPENSES</u></b>	<b><u>1 598.48</u></b>	<b><u><sup>2</sup>2 827.27</u></b>
 <b><u>BÉNÉFICE NET DE LA PÉRIODE</u></b>	 <b><u>\$ 515.52</u></b>	 <b><u>\$ - 1 199.27</u></b>

## Notes :

1. Voir le détail des dépenses à la page 7 ci-après.
2. Erreur de calcul corrigée – en 2010 le total inscrit était \$2 466.31

(Extrait du rapport présenté à l'assemblée annuelle le 19 décembre 2011)

**ASSOCIATION DES RÉSIDANTS RIVERAINS  
DE LA LIÈVRE INC.**

C.P. 315  
Notre-Dame-du-Laus (Québec) J0X 2M0

**FONDS DU RECOURS COLLECTIF**

**ÉTATS DES RÉSULTATS**  
Du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

	--2011--	--2010--
<b>REVENUS</b>		
Revenus	0.00	0.00
<b><u>TOTAL DES REVENUS</u></b>	<b>\$ 0.00</b>	<b>\$ 0.00</b>
 <b><u>DÉPENSES</u></b>		
Frais postaux		5.58
Intérêts et frais bancaires		4.85
Frais de déplacements		80.53
Téléphone	150.00	270.00
 <b><u>TOTAL DES DÉPENSES</u></b>	<b>150.00</b>	<b>360.96</b>
 <b><u>BÉNÉFICE NET DE LA PÉRIODE</u></b>	<b>\$ - 150.00</b>	<b>\$ - 360.96</b>

(Extrait du rapport présenté à l'assemblée annuelle le 19 décembre 2011)

---

**Le site Internet en restructuration** *par Nicole Legault*

Le site Internet de l'Association subira prochainement une restructuration majeure. Aucune mise à jour importante ne sera donc faite au site actuel. Nous vous remercions de votre compréhension.

---

**Distribution d'arbres** *par Nicole Legault*

Pour une 6<sup>e</sup> année consécutive, il y aura une importante campagne de distribution d'arbres sur le bassin versant de la Lièvre. Les arbres fournis **gratuitement** sont offerts par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Les municipalités sont responsables de l'organisation de la distribution à la population en collaboration avec les associations de lacs/rivières. Une certaine quantité d'arbres seront disponibles à partir du 31 mai, selon les modalités de distribution décidées par les municipalités. Veuillez communiquer avec votre municipalité pour obtenir plus d'information à ce sujet.

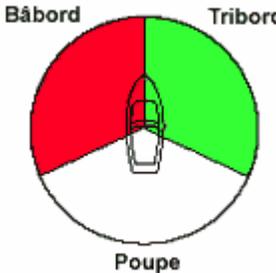
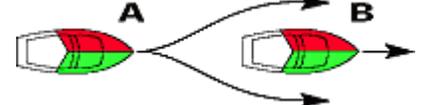
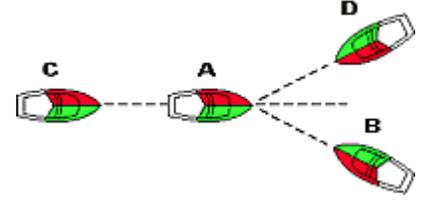
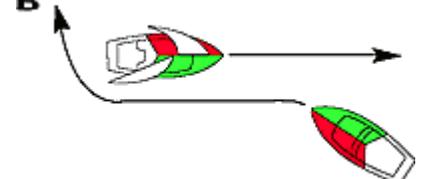
Pour consulter les fiches des espèces d'arbres potentiellement disponibles dans votre localité, veuillez consulter le site du Cobali à [www.cobali.org](http://www.cobali.org) et cliquer sur le carré vert.

**Sécurité des voies navigables** *par Danielle Richard*

Les règles de route sont établies par le *Règlement sur les abordages* et s'appliquent à tout navire empruntant les voies navigables, soit à partir du canot jusqu'au superpétrolier. Il exige du conducteur de toute embarcation qu'il assure en **permanence une veille visuelle et auditive**.

Donc, lorsque vous manœuvrez près de navires, souvenez-vous que ces embarcations ont une visibilité réduite et une capacité de freinage et de virage limitée. Gardez une vigie en tout temps et soyez prêt à céder le passage aux navires en tout temps.

Il existe des règles claires de priorité qui aident les embarcations utilisant le même cours d'eau à éviter la collision. Ces règles sont précises et vous devez les apprendre.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bâbord</b> : Si une embarcation munie d'un moteur s'approche de vous de ce côté (à gauche), maintenez le cap et votre erre;</li> <li>• <b>Tribord</b> Si une embarcation s'approche de vous de ce côté (à droite), changez de cap ou cassez votre erre au besoin afin de dégager la voie pour cette embarcation. Ce règlement n'est pas toujours valable si un des bâtiments est un voilier;</li> <li>• <b>Poupe</b> : Si une embarcation s'approche de vous de ce côté (par l'arrière), maintenez avec prudence votre cap et votre erre.</li> </ul>
	<p>A s'écarte et doit éviter de couper la route à B</p>
	<p>Toute embarcation qui en dépasse une autre doit s'écarter de celle-ci</p>
	<p>A s'écarte de B          B s'écarte de D          C s'écarte de A et B          D s'écarte de A et C</p>
	<p>Une embarcation munie d'un moteur doit se tenir à l'écart d'un voilier</p>

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site de Transport Canada au [www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca).

Bonne promenade!

## De la « *pitoune* » au Parc Régional Poisson Blanc par Réjean Lasnier

**Non! Non! Non!** Ce n'est pas ce que vous pouvez penser; il ne s'agit pas d'une histoire de mœurs, mais bien d'un aperçu historique. Premièrement, pour les plus jeunes d'entre vous, le mot « *pitoune* » était couramment utilisé pour désigner des billes de bois de 4 pieds qui flottaient un peu partout sur la Lièvre jusqu'en 1993. Deuxièmement, dans la phrase, la préposition **au** ne doit pas être pris dans le sens de localisation de lieu mais bien dans le sens de direction, progression ou passage comme dans : *passer du stage d'adolescent au stage adulte*.

L'euphémisme entre les stages de la vie et l'évolution de l'utilisation de notre plan d'eau est de mise. Il y a eu une évolution majeure; en seulement deux décennies, nous sommes passés de l'utilisation du plan d'eau comme moyen de transport de billes de bois à un Parc Régional récréatif et touristique pour l'ensemble de la population. Mais l'évolution de l'utilisation de notre plan d'eau ne doit pas s'arrêter ici.

Permettez-moi de partager avec vous mon expérience personnelle par rapport à une certaine évolution positive de l'utilisation du plan d'eau et de m'adresser particulièrement aux nouveaux riverains et visiteurs, des dix dernières années, qui ne sont peut-être pas conscients de cette évolution.

Durant la période de 1983 à 1986, je loue des chalets à la pourvoirie du Grand Poisson Blanc. Quelle belle place de pêche et quel environnement spectaculaire! J'y découvre un lac poissonneux, dorés brochets et achigans. Je fréquente surtout la partie du Grand Poisson Blanc et ses îles en face des Pères Oblats le Petit Poisson Blanc et le Lac Doré. Quelle joie de pêcher en famille dans un si bel et tranquille environnement! Nous avons le coup de foudre. Mes jeunes enfants, mon épouse et moi y passeront toutes nos vacances ainsi que tous les grandes fins de semaine pendant plus de 4 ans, l'hiver comme l'été.

Mais, tant qu'à être toujours rendu au Poisson-Blanc lors de nos temps libres, aussi bien y acheter un chalet. C'est en 1987 que je fais l'achat d'un chalet et que je découvre de mauvaises surprises au fil des ans. Nous sommes situés sur le Chemin Preseault, dans le fond d'une baie. Il fait face à l'ouest, à l'impressionnante montagne du Diable et à ses magnifiques couchés de soleil. Cette partie du lac est située entre le Grand Poisson Blanc et le Lac des Sables. Déception ! Nous découvrons que notre lac n'est pas un lac à vocation strictement récréative. C'est **une voie de transport de billes de bois** et aussi **un réservoir hydro-électrique**.

En effet, il y a eu du **transport de billes** de bois, jusqu'en 1993. Nous connaissions l'existence d'un *boum* de bois à l'entrée du Lac Poisson Blanc mais, citoyens que nous étions, nous ne savions pas ce que ceci impliquait en opération. Nous fréquentions très peu cette partie du lac, soit celle qui précède le pont de bois jusqu'au Lac des Sables. Étant maintenant riverains de cette partie, nous avons découvert qu'il y avait un deuxième *boum de bois* à l'entrée du Lac des Sables.

Les *boums* de bois sont composés de très longs troncs d'arbres attachés les uns après les autres avec des chaînes afin de former une clôture. Cette clôture aquatique vise à empêcher les billes de bois à s'éparpiller partout sur le plan d'eau donc celles qui sillonnaient librement dans le courant descendant (nord-sud) de la rivière la Lièvre étaient arrêtées à l'entrée du Lac des Sables. Elles étaient, par la suite, escortées par des barges tirant des milliers d'entre elles à l'aide de d'autres clôtures aquatiques (*boums*). Après, avoir traversé le Lac des Sables, puis la rivière en face de chez moi, elles tournaient juste avant le *boum* de l'entrée du Poisson Blanc. Elles prenaient alors l'embranchement menant au barrage où elles étaient finalement libérées. Dépendamment de la quantité de billes, de la force, de la direction des vents et etc., le trajet d'escorte pouvait prendre 2 à 3 heures. Plus d'un trajet était fait par jour et cela de mai jusqu'à la fin juin.

Voici un aperçu des inconvénients que causait cet exercice aux riverains :

- **Obligation d'utiliser les portes de *boum* pour naviguer** : En tout temps, que ce soit pour avoir accès au Poisson Blanc ou à la rivière du Lièvre, à l'entrée du Lac des Sables, nous devions utiliser d'étroites portes d'une douzaine de pieds au maximum, un bateau à la fois et, très tranquillement. Parfois, elles étaient encombrées de branches ou de billes que nous devions dégager une par une afin de passer;
- **Blocage de voie navigable** : Si on rencontrait un convoi à certains endroits étroits, on pouvait attendre jusqu'à 30 minutes avant de pouvoir passer. Imaginez une attente par mauvaise température après une journée de pêche;
- **Navigation hasardeuse** : Leurs clôtures n'étant pas parfaitement étanches, plusieurs billes étaient perdues. La navigation entre celles-ci était hasardeuse et finalement on finissait toujours par en frapper une et faire des dommages à nos hélices et bateaux;
- **Encombrement de billes sur nos rives et plages** : Malgré les nombreux *boums*, plusieurs billes s'échappaient et finissaient par s'accumuler dans le fond des baies avec tout débris flottant sur des niveaux d'eau élevés. On devait donc nettoyer nos plages continuellement en repoussant les billes à l'eau, au large et transporter les autres débris hors de l'eau;
- **Perte de l'utilisation de nos rives pour deux mois** : En mai et juin, je passais une partie de la fin de semaine à nettoyer ma plage. En plusieurs occasions, j'ai appelé l'entreprise responsable de la drave afin qu'elle nettoie régulièrement. Elle me répondait que quelqu'un irait d'ici peu pour nettoyer. Après deux saisons à me plaindre, puisqu'elle ne venait pas, j'ai compris qu'elle nettoyait seulement à la fin de la drave, soit fin juin. Avec leurs pics, elle ne ramassait que les billes qui étaient à moitié échouées. Celles qui étaient complètement échouées et plus loin et qui auraient nécessité d'être transportées sur l'épaule ou rouler sur plusieurs pieds, étaient laissées par terre. Un printemps où l'eau avait monté à 202.2 mètres j'avais dû sortir de l'eau plus de 300 billes de bois que j'avais empilées sur mon terrain, n'étant pas capable de les repousser à l'eau plus loin, l'eau étant trop froide et pleine de débris. Malgré que je fusse dans la trentaine et en très bonne forme, le dimanche après-midi j'étais tellement exténué que j'ai failli faire une crise cardiaque;
- **Défense de voler les billes de bois mais pas défendu d'utiliser mon terrain comme entrepôt**: Quelques semaines plus tard un voisin me dit qu'un contremaître de la compagnie forestière était passé en camion durant la semaine et qu'il a mis un gros X en peinture rouge sur la pile de billes et effectivement, c'était le cas. Mon voisin m'a transmis que le contremaître en question lui avait dit de me transmettre qu'il était illégal de s'emparer des billes de la compagnie forestière. Étant en furie de me faire passer pour un voleur, je demandai au voisin s'il avait mentionné à quel moment il prévoyait venir chercher leur \*\*\*\*\* de \*\*\*\*\* de butin de p\*tain de *pitounes*. Il me répond qu'il ne lui en avait pas parlé. En revenant chez moi à Gatineau, j'appelle poliment et gentiment la compagnie pour faire le point. Elle me dit de ne pas être au courant qu'un de leur employé avait fait ça mais qu'elle enverrait quelqu'un pour les ramasser. Après deux à trois semaines, je rappelle et elle n'est toujours pas au courant de l'histoire mais elle me répète encore qu'une personne va venir sous peu. Ma patience étant à ses limites, je leur dis que je leur donne une semaine pour venir sinon, elles vont disparaître. La semaine après, personne n'est toujours venue. Je les ai donc faits disparaître comme promis mais,

beaucoup plus tard. Comment ? C'est mon petit secret personnel que j'enterrerai avec moi à ma mort. Je m'attendais à ce qu'un jour elle me revienne là-dessus, ce qui n'a pas été le cas;

- **Pollution de l'eau:** Certaines billes pleines d'eau et leurs écorces finissaient par caller dans le fond. Avec les années, à certains endroits, ça pouvait faire des accumulations importantes au fond du lit du plan d'eau. C'était visible, surtout au printemps, avant la crue des eaux.

La fin de la drave de bois, en 1993, s'est avérée comme une évolution logique et naturelle qui se justifiait par elle-même un peu partout au Québec. Pour les riverains ce fût comme un cadeau du ciel. Une libéralisation de plusieurs entraves à l'utilisation récréative du plan d'eau.

Finalement, si je veux finir l'article, je me dois d'être plus bref à partir de maintenant. De toute façon, les autres problématiques sont plus récentes et documentées, soit La Lièvre comme **réservoir hydro-électrique**.

Mon terrain ayant une pente très peu élevée, j'ai été inondée à maintes reprises. J'ai dû prendre des mesures pour me protéger des inondations et de l'érosion causées par des niveaux d'eau trop élevés. Je me suis joint à l'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS RIVERAINS DE LA LIÈVRE lorsque j'ai appris que ce groupe pensait mettre en œuvre un recours collectif au nom des riverains. Je me sentais comme une victime et par conséquent, très appelé par la cause. Des niveaux d'eau trop élevés m'ont causé beaucoup d'autres dommages directs et indirects que j'ai fait parvenir aux avocats de notre association. Veuillez-vous référer au site internet de l'Association à la rubrique Recours. Vous y trouverez les jugements rendus par la justice jusqu'à date. Leur lecture vous permettra de bien comprendre la problématique.

Le processus du recours collectif n'est pas terminé, bien que certains jugements aient été rendus à date, le jugement final étant à venir. Cependant, j'ai constaté que lors des cinq dernières années le niveau d'eau n'a jamais dépassé la cote de 201.5 mètres. Auparavant des cotes entre 201.5 et 201.9 étaient fréquentes, mais elles ont disparues comme par enchantement avec la mise en œuvre du recours collectif.

Et finalement, La Lièvre est aussi le **Parc régional Poisson Blanc**. En 2004, la corporation du Parc Poisson Blanc Inc. était créée et elle a été ouverte officiellement, en mai 2009. La création de ce parc permet de mieux gérer et protéger la richesse environnementale. En effet, le plan d'eau compte plus de 80 îles sur une voie navigable d'environ 35 km et 340 km de rivage. Il couvre six écosystèmes distincts mais reliés et c'est assez particulier (voir l'autre article dans ce numéro intitulé : Du 3 pour 1).

**Des nouvelles!** La pêche sur glace a été réouverte cet hiver! Enfin, nous allons apprécier ce sport de nouveau. Un développement futur que je souhaitais depuis longtemps!

Pour terminer, **merci, merci et encore merci** à toutes les personnes, bénévoles, associations, corporations, entreprises et élus gouvernementaux qui ont cru au développement récréatif et touristique de ce plan d'eau dans les 30 dernières années. Sans vos efforts et persévérance cette évolution n'aurait pas été possible.

Mais **l'évolution** ne doit pas s'arrêter ici. Pour mieux préparer et comprendre notre futur, il est parfois important de connaître et comprendre notre passé. Cependant, il reste beaucoup à faire pour l'avenir. Il y aura une décision finale pour le recours collectif qui aura une répercussion potentielle sur la gestion future des niveaux de l'eau et la délimitation des rives. D'autres aspects de l'utilisation du plan d'eau peuvent survenir.

En mon nom personnel, ce qui ne représente pas nécessairement les priorités de l'Association, voici certains développements futurs à plus ou moins long terme qui me plairaient :

- Code d'éthique sur la navigation;
- Prolongement de la saison de navigation. (Plusieurs riverains doivent retirer leur embarcation par manque d'eau durant la grande fin de semaine de septembre.);
- Prévisions des niveaux de l'eau.

Le Centre d'Expertise hydrique du Québec (CEHQ) devrait communiquer sur leur site internet leurs intentions pour les niveaux d'eau pour au moins 15 jours d'avance. Cette information pourrait compléter les tableaux qui diffusent leurs relevés à toutes les 15 minutes du niveau d'eau. Bien entendu, les erreurs dans ces prévisions ne pourraient faire objet de poursuites judiciaires. Ce serait un excellent exercice de collaboration et de communication de la part d'un organisme publique voulant valoriser son côté bon citoyen corporatif.

À vous maintenant, visiteurs et riverains d'investir dans l'avenir de votre plan d'eau. Plusieurs propriétés valent dans les 200,000 \$ et plus mais sans plan d'eau récréatif majestueux, digne de ce nom, votre propriété perdrait de la valeur. Les visiteurs réguliers, si vous voulez continuer à en bénéficier, il faut aussi vous faire valoir.

Vous avez certainement de bonnes idées et opinions. Ceux qui ont plus de temps peuvent s'impliquer activement dans notre Association des Résidents Riverains de la Lièvre, la Corporation du Parc Poisson Blanc, votre municipalité ou votre association de lac ou chemin. Pour ceux qui ont moins de temps, essayez au moins de vous tenir au courant des activités de ces organismes sur leur site internet par rapport au plan d'eau. Pour ceux qui ont encore moins de temps, devenez membres des deux autres organisations.

---

## **La taxation foncière municipale et la riveraineté** par Pierre Valois

En tant que riverains de la rivière du Lièvre, un bon nombre de vous avez fait face, ou ferez face sous peu, à une augmentation substantielle de votre compte de taxes municipales. C'est la nouvelle vache à lait des municipalités pour augmenter la valeur de vos propriétés et de ce fait, augmenter leurs sources de revenu. Dans d'autres régions, qui avaient déjà fait le plein de la chose, on en est rendu à taxer la valeur du paysage. Nous n'en sommes pas très loin. C'est une question de ...de... de... taxation.

Jusqu'ici, peu de citoyens ont décidé de contester la valeur de leurs propriétés riveraines auprès de leurs municipalités, voire jusque devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ), afin de faire valoir leur point de vue. Ils devraient le faire parce que, dans d'autres provinces (La Nouvelle-Écosse, entre autre), on a décidé de ne pas chasser ses citoyens.

Sans croire que cela fait le tour de cette question, nous avons préparé un document à ce sujet dans lequel nous allons tenter d'examiner plusieurs facteurs qui devraient convaincre un certain nombre de riverains de contester leur évaluation municipale. Ce document accompagne le présent bulletin.

## **Vous vendez votre propriété**

Saviez-vous que tout membre actif ou honoraire peut démissionner en adressant un avis écrit au secrétaire de la corporation. Toute démission n'est valide qu'après acceptation par le conseil d'administration et ne prend effet que le premier jour du mois suivant telle acceptation. La démission d'un membre actif ne libère pas ce dernier du paiement de toute cotisation due à la corporation jusqu'au jour où telle démission prend effet (article 12. Démission, Règlement No. 1 – Règlements généraux).

Donc, pour éviter des frais de poste pour l'envoi d'avis et de rappel de cotisations non payées, veuillez nous informer le plus tôt possible de la vente de votre propriété. De plus, pourquoi ne pas informer le nouveau propriétaire de l'existence de notre Association. Il n'est pas toujours évident de repérer l'adresse du nouveau propriétaire, surtout si l'achat est une résidence secondaire. Nous apprécions votre pensée.

## Vous déménagez

Afin d'éviter de manquer votre prochain numéro du bulletin de nouvelles, veuillez nous aviser de tout changement à votre adresse postale en complétant le formulaire ci-dessous et nous le retourner dans les plus brefs délais à l'adresse indiquée.

<p><b>Les Amis de la Lièvre</b> C.P. 315 Notre-Dame-du-Laus, QC J0X 2M0</p> <p>Tél. : 819 767-2832 Télec. : 819 767-2698</p> <p><b>Cartes de membres :</b> 819 767-3111</p> <p><b>Adresse courriel</b> lesamisdelalievre@live.ca</p> <p><b>Site internet</b> www.lesamisdelalievre.org</p>	<b>AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ADRESSE COURRIEL</b>		
	Nom		Téléphone
	1-Adresse postale	Ville/Province	Code postal
	2-Adresse riveraine	Ville	Téléphone
	Adresse courriel		

## Que signifie le numéro sur mon enveloppe?

Vous avez sans doute remarqué un numéro entre parenthèse à la fin de votre nom sur l'enveloppe qui vous est adressée. Ce numéro sert à vous identifier dans l'une de nos deux bases de données. Si le numéro est précédé d'un « M », vous recevez de la correspondance en tant que **membre** de l'Association. Cependant, si le numéro est précédé d'un « P », vous recevez de la correspondance en tant que **propriétaire** d'un terrain longeant la rivière du Lièvre. Assurez-vous toujours d'inscrire votre numéro de membre ou propriétaire sur votre correspondance.

<b>Les Amis de la Lièvre</b> Les membres du conseil d'administration 2011-2012	
<b>Gino DiPalma</b> président Notre-Dame-du-Laus 819 767-2832 819 775-8105 (cell.)	<b>Jacques Carpentier</b> administrateur Notre-Dame-du-Laus  (SVP laisser un message avec la secrétaire-trésorière au 819 767-3111)
<b>Réjean Lasnier</b> vice-président, Nord Notre-Dame-de-Pontmain 819 767-2989	<b>Joëlle Joly</b> administratrice Val-des-Bois  (SVP laisser un message avec la secrétaire-trésorière au 819 767-3111)
<b>Pierre Valois</b> vice-président, Sud Val-des-Bois 819 454-2711	<b>Marc André Legris</b> administrateur Val-des-Bois  (SVP laisser un message avec la secrétaire-trésorière au 819 767-3111)
<b>Nicole Legault</b> secrétaire-trésorière Notre-Dame-de-Pontmain 819 767-3111	<b>Danielle Richard</b> administratrice Notre-Dame-de-Pontmain 819 767-2989
<b>Gérald Boucher</b> administrateur Notre-Dame-de-Pontmain 819 767-2989	<b>Poste Vacant</b> (depuis le 19 décembre 2011)
<p>Si vous êtes intéressés à devenir administrateur, veuillez communiquer avec nous au 819 767-3111. Vous pouvez également nous écrire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ courriel à : <a href="mailto:lesamisdelievre@live.ca">lesamisdelievre@live.ca</a> ou</li> <li>➤ la poste à : CP 315, Notre-Dame-du-Laus, QC J0X 2M0.</li> </ul>	

<b>Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP)</b> <b>Numéros de téléphone utiles</b>	
- Région des Laurentides	450 565-2882
- Région de l'Outaouais	819 772-3434
- Urgence Environnement	866 694-5454
- Urgence Faune	800 463-2191